RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 10303
Numéro SIREN : 811 356 526
Nom ou dénomination : A2BH ARCHITECTURE

Ce dépôt a été enregistré le 25/11/2019 sous le numéro de dépôt 121666

20191216662018

DATE DEPOT : 25/11/2019

N° DE DEPOT : 121666

N° GESTION : 2015B10303

N° SIREN : 811356526

DENOMINATION : A2BH ARCHITECTURE

ADRESSE : 2 avenue Frédéric Le Play 75007 Paris

MILLESIME : 2018

.

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :
26 NOV. 2019
Sous le N° : S121666

A2BH ARCHITECTURE

Société par actions simplifiées au capital de 5 000 euros

Siège social : 2 avenue Frédéric Le Play – 75007 PARIS

RCS PARIS B 811 356 526

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 27 JUIN 2019

L'an deux mille dix neuf

Et le 27 Juin à 16 heures

Les actionnaires de la société A2BH, société anonyme simplifiée au capital de 5.000 € dont le siège est au 2 avenue Frédéric Le Play – 75007 PARIS, numéro RCS PARIS 811 356 526, se sont réunis au siège de la Société en Assemblée Générale Ordinaire, à la suite de la convocation faite par le Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par les trois actionnaires présents représentant 100% du capital.

Monsieur Anthony BERNEAU, Président, préside la séance.

Monsieur Dominique HERTENBERGER et Madame Ileana ALTMANN BERNEAU, actionnaires présents à la séance.

Le Président communique à l'assemblée la feuille de présence, dont il résulte que les trois actionnaires représentant la totalité des actions composant le capital social sont présents.

Il précise que, conformément à la loi, la présente assemblée peut valablement délibérer pour les décisions ordinaires quel que soit le quorum atteint, et pour les décisions extraordinaires avec un quorum d'un quart des actions ayant le droit de vote.

Il constate que l'assemblée réunissant le quorum requis par la loi, est légalement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose alors sur le bureau pour être mis à la disposition des actionnaires :

1/ Les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;

2/ La feuille de présence ;

3/ Le bilan et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 ;

4/ Le rapport du Président (Article L 225-37 du Code du commerce) sur la gestion et les comptes de la Société ;

5/ Les projets de résolutions soumises à l'Assemblée.

Le Président rappelle à l'assemblée que le bilan, les comptes annuels et les projets de résolutions ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais prescrits par la loi.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

- rapport du Président (article L 225-37 du Code du Commerce) sur la gestion, la marche de la société et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

- examen et approbation des comptes ;

- quitus au Président ;

- affectation des résultats ;

- approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts ;

- questions diverses.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Président (Article L 225-37 du Code du commerce) sur la gestion de la Société.

Le Président déclare alors la discussion ouverte.

Après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport du Président (article L 225-37 du Code du commerce) sur la gestion de la Société, l'assemblée approuve les comptes de l'exercice écoulé tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus au Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de répartition des résultats qui lui a été présentée dans le rapport du Président.

Après la déduction de toutes charges et de tous amortissements, les comptes font ressortir un bénéfice net de 20 409.18 €. Il est décidé d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- Imputation au report à nouveau, ce qui forme un montant du Report à Nouveau créditeur de 20 819.75 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Par ailleurs, il est rappelé qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, approuve tant les conclusions de ce rapport que les conventions sur lesquelles elles portent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME DECISION

L'assemblée générale approuve la rémunération du Président de 2018 pour la somme de 64 670.58 euros brut. Monsieur Anthony BERNEAU, Président, continuera à prétendre sur présentation des justificatifs au remboursement des frais exposés dans le cadre de son mandat.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix sept heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par tous les actionnaires présents.

Anthony BERNEAU
Président

Dominique HERTENBERGER
Actionnaire

Ileana ALTMANN BERNEAU
Actionnaire

A2BH ARCHITECTURE

Société par actions simplifiées au capital de 5 000 euros

Siège social : 2 avenue Frédéric Le Play – 75007 PARIS

RCS PARIS B 811 356 526

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS ET LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

A - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

La société a pour objet l'exercice de la profession d'architecte et d'urbanisme.

B - EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

C - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

En égard à l'article L 232-1 du code de commerce, nous vous informons que la société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

D - EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société entend poursuivre son activité selon les mêmes modalités que durant l'exercice écoulé.

E - EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à +331 961.08 euros contre +376 349.68 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -11.79 % ;

AB

Le résultat d'exploitation ressort à +21 818.18 euros contre -46 014.07 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +147.42 % ;

Le résultat courant avant impôts de l'exercice ressort à +21 818.18 euros compte tenu de l'absence du résultat financier de l'exercice, contre -46 014.07 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +147.42 % ;

Compte tenu des éléments ci-dessus, d'un résultat exceptionnel de -1 409.00 euros et l'absence de l'impôt sur les bénéfices, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 20 409.18 euros contre -42 721.07 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +147.77 % ;

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la société s'élevait à 130 141.59 euros contre 149 949.95 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -13.21 %.

F - PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

G - AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice de manière suivante :

- Un montant de 20 409.18 € au compte Report à Nouveau qui serait ainsi porté à un solde créditeur de 20 819.75 €.

H - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

I - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

J - CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions des articles L 223-19 du Code de commerce et 42-2 du décret du 23 mars 1967, il est relaté sur le rapport spécial de la gérance les conventions qui doivent

être reportées sur le registre des décisions des associés devant être ratifié à l'assemblée.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Anthony BERNEAU

Le président

A2BH ARCHITECTURE

Société par actions simplifiées au capital de 5 000 euros

Siège social : 2 avenue Frédéric Le Play – 75007 PARIS

RCS PARIS B 811 356 526

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 JUIN 2019
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de répartition des résultats qui lui a été présentée dans le rapport du Président.

Après la déduction de toutes charges et de tous amortissements, les comptes font ressortir un bénéfice net de 20 409.18 €. Il est décidé d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- Imputation au report à nouveau, ce qui forme un montant du Report à Nouveau créditeur de 20 8019.75 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Par ailleurs, il est rappelé qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours du dernier exercice.

Pour copie certifiée conforme,
Le Président,

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise : Sas A2BH ARCHITECTURE — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 2 Avenue Fréderic Le Play 75007 PARIS

Numéro SIRET * : 8 1 1 3 5 6 5 2 6 0 0 0 1 2

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 1 2 — Durée de l'exercice précédent * : 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31 12 2018 Net 3	Exercice N-1 clos le 31 12 2017 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ — Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012		
Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016		
Immobilisations corporelles *	028	5 644	030 2 568	3 076	4 508
Immobilisations financières * (1)	040	8 273	042	8 273	8 150
Total I (5)	044	13 917	048 2 568	11 349	12 658
ACTIF CIRCULANT — STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
STOCKS — Marchandises *	060		062		
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	111 318	070 9 000	102 318	29 514
Créances (2) — Autres * (3)	072	13 323	074	13 323	14 837
Valeurs mobilières de placement	080		082		
Disponibilités	084		086		92 941
Charges constatées d'avance *	092	3 151	094	3 151	
Total II	096	127 793	098 9 000	118 793	137 292
Total général (I+II)	110	141 710	112 11 568	130 142	149 950

PASSIF		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES — Capital social ou individuel *	120	5 000	5 000
Ecarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126	500	500
Réserves réglementées*	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
Report à nouveau	134	411	43 132
Résultat de l'exercice	136	20 409	(42 721)
Provisions réglementées	140		
Total I	142	26 320	5 911
Provisions pour risques et charges — Total II	154		
DETTES (4) — Emprunts et dettes assimilées	156	1 648	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	6 591	28 211
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 28 000)	172	95 583	115 828
Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	103 822	144 039
Total général (I + II + III)	180	130 142	149 950

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	123
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP N° 2033-B 2019

Direction Générale des Finances Publiques — Administration Générale des Impôts

Désignation de l'entreprise Sas A2BH ARCHITECTURE

Page 1a — Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31 12 2018	Exercice N-1 clos le 31 12 2017
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * (dont export et livraisons intracommunautaires)	209	210	
	Production vendue — biens	215	214	
	Production vendue — services *	217	218	353 778 / 330 334
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226	
	Autres produits		230	1 / 2
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	353 779 / 330 336
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stock (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	125 516 / 158 235
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243 452	244	2 617 / 2 897
	Rémunérations du personnel *		250	140 651 / 155 571
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	52 738 / 58 718
	Dotations aux amortissements *		254	1 432 / 924
	Dotations aux provisions		256	9 000 /
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	7 / 6
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)		264	331 961 / 376 350
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	21 818 / (46 014)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	
	Produits exceptionnels (IV)		290	300 /
	Charges financières (V)		294	
	Charges exceptionnelle (VI) — dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300	1 709 /
	Charges exceptionnelle (VI) — dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	/ (3 293)
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	20 409 / (42 721)
	B - RÉSULTAT FISCAL — Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	20 409 / 314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318	
	Provisions non déductibles *		322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324	
	Diverses, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330	1 709 /
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		251	
	(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)	986		
	Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)	987		
	Zones restructurées (loi de la science)	127		
	Zones de revitalisation rurale *	138		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (art. 44 octies)	981		
	Jeune entreprise innovante (art. 44 octies A)	989		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 octies C)	991		
	Zone de revitalisation touristique (CGI)	990		
	ZFA (art. 44 octies A)	345		
	Investissements outre-mer	344		
	Crédit-vendeur ou reprise en matière de déficit	346		
	Bassins urbains à dynamiser (BUD) (art. 44 octies)	992		
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"	655		350 / 4 348
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	17 770 / 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356	
	Déficits antérieurs reportables : * 28 159 dont imputés sur le résultat :			360 / 17 770
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	0 / 372

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable/Fiscal ci-jointe. PKM EXPERT ET CONSEIL

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Sas A2BH ARCHITECTURE

31/12/2018

Détail des réintégrations diverses		
Amendes et pénalités		1 709
Total des réintégrations diverses	330	1 709

Détail des déductions diverses		
CICE 2018		4 348
Total des déductions diverses	350	4 348

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

DGFiP N° 2033-C 2019
Page IX

Désignation de l'entreprise : Sas A2BH ARCHITECTURE

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I IMMOBILISATIONS — ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	5 644	472		474		476	5 644	5 644
Immobilisations financières		480	8 150	482	123	484		486	8 273	8 273
TOTAL		490	13 794	492	123	494		496	13 917	13 917

II AMORTISSEMENTS — IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	1 136	562	1 432	564		566	2 568
TOTAL		570	1 136	572	1 432	574		576	2 568

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 12,5 % (1) ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.
(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	9
- REGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	9
Permanence ou changement de méthodes	9
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	10
Etat des amortissements	10
Etat des provisions	10
Etat des échéances des créances et des dettes	11
Composition du capital social	11
Evaluation des amortissements	11
Produits à recevoir	11
Charges à payer	12

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 644		
TOTAL	5 644		
Prêts, autres immobilisations financières	8 150		123
TOTAL	8 150		123
TOTAL GENERAL	13 794		123

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			5 644	5 644
TOTAL			5 644	5 644
Prêts, autres immobilisations financières			8 273	8 273
TOTAL			8 273	8 273
TOTAL GENERAL			13 917	13 917

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 136	1 432		2 568
TOTAL	1 136	1 432		2 568
TOTAL GENERAL	1 136	1 432		2 568

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	1 432				
TOTAL	1 432				
TOTAL GENERAL	1 432				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		9 000			9 000
TOTAL		9 000			9 000
TOTAL GENERAL		9 000			9 000
Dont dotations et reprises d'exploitation		9 000			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 492
Dettes fiscales et sociales	7 673
Total	10 164